

Strasbourg, le 11 décembre 2023

Aux adhérent(e)s
du syndicat FOCeA

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale **Extraordinaire** du syndicat FOCeA

Chère/Cher camarade,

En ta qualité d'adhérent(e) du syndicat, tu es vivement invité(e) à participer aux travaux de l'Assemblée Générale **Extraordinaire** qui se tiendra

Lundi 18 décembre 2023

à l'HdCeA de STRASBOURG
RDV à 10h00 devant le parvis

Afin d'y participer sur ton temps de travail, il convient de compléter **le formulaire d'autorisation d'absence (ASA Art16)** que tu trouveras au dos de ce document et de le remettre à ton supérieur hiérarchique, au **moins 3 jours avant la date de la réunion**, soit le jeudi 14 décembre 2023. Il est néanmoins possible de le remettre moins de 3 jours avant la réunion, mais un refus lié à l'intérêt du service pourrait être opposable.

La collectivité **prend en charge** désormais **les différents moyens de déplacements** disponibles pour participer à cette journée. Les transports en commun, les voitures de service et le co-voiturage sont à privilégier. Il est nécessaire de disposer d'un ordre de mission permanent ou ponctuel.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE – Hors article 18

À transmettre au Service Dialogue Social, par mail, par voie hiérarchique au moins **3 jours francs** avant la réunion

Nom / prénom de l'agent :	
Organisation syndicale :	FOCeA
Direction / Service :	
Date de la demande :	
Signature de l'agent :	

➤ ASA 16 (Décret n° 85-397 du 3 avril 1985, article 16 - 20 jours – instances syndicales syndicat local)

Date et objet de la réunion (joindre la convocation à la réunion) :

Assemblée Générale Extraordinaire FO du 18 décembre 2023

Durée de l'absence demandée (exprimée en jour ou demi-journée) :

1 jour

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE (à motiver en cas de refus)

--

Date et signature du supérieur hiérarchique :